

>Histoire



8 / 06 / 2019

HUBERT LAGARDELLE, MINISTRE DU TRAVAIL. DU « SYNDICALISME (DIT) RÉVOLUTIONNAIRE » À VICHY. ITINÉRAIRE D'UN BOURGEOIS GÂTÉ ...

Hubert Lagardelle est peu connu. Son histoire mérite pourtant d'être étudiée car elle est riche d'enseignements pour le présent. L'historienne Christine Bouneau lui a consacré un livre : *Lagardelle, un bourgeois révolutionnaire et son époque (1874-1958)*.

Le texte s'y dessous est extrait de : « corporatismes d'hier et d'aujourd'hui, pour l'indépendance syndicale », pages 129 à 144, publication de l'Union départementale CGT-FO de Loire-Atlantique, 2015. Texte légèrement actualisé. (Et raccourci).

L'ex syndicaliste « révolutionnaire ».

IL fut tour à tour socialiste, adhérent SFIO jusqu'en 1914, correspondant occasionnel de l'HUMANITE jusqu'à cette date, et, « syndicaliste révolutionnaire » ; il veut « dépasser la démocratie » ; militant régionaliste, il rejoint le parti fascisant de Valois ; (1) ; cette conversion marque un tournant. Désormais, seule compte pour Lagardelle, la recherche de « l'intérêt général ».

Son évolution le conduit en Italie – dans les années 30 – émissaire des gouvernements français. Il devient l'un des modèles de Mussolini qu'il rencontre fréquemment et admire.

Après le retrait de Belin, incapable de mener à bien la Charte du travail, il devient Secrétaire au Travail de Vichy en avril 1942 et déclare :

« *La Charte sera syndicale ou ne sera pas* ». C'est ce que croit vraiment Lagardelle quand d'autres, dont l'ex syndicaliste L.O. Frossard (2), mettent les points sur les i : « *La Charte du travail, c'est l'intégration du syndicat dans la famille professionnelle sous le contrôle d'un Etat fort qui lui impose sa doctrine. (...) La Charte du travail fait du syndicat le moyen de la corporation et subordonne la corporation à l'Etat* ». (Cité par Robert Bothereau, le 1^{er} secrétaire général de la C.G.T-F.O. en 1948, dans : *le syndicalisme dans la tourmente*). Mais la Charte reste pour l'essentiel à l'Etat de projet. Après Lagardelle, viendra le temps du néo-socialiste Marcel Déat ...



Robert Bothereau, 1^{er} secrétaire général de la CGT-FO.

1908 : Lagardelle contre Jaurès. (3).

Au début des années 1900, Lagardelle fut donc socialiste. Il côtoya la plupart des militants ouvriers politiques et syndicalistes de l'époque. En 1908, c'est le **congrès de Toulouse du parti ouvrier**. Lagardelle y intervient pour fustiger le « réformisme » de Jaurès. Il commence par exalter les mérites de la grève générale ; ici, c'est pour la partie « **syndicaliste révolutionnaire** » ... mais l'essentiel n'est pas dans les effets de tribune. Lagardelle dénonce Jaurès, coupable à ses yeux de préconiser « **la collaboration des classes** ». Il explique que la politique de Jaurès n'est que « **démocratique et conservatrice** » et bien éloignée d'une *politique « socialiste et révolutionnaire tendant à la lutte des classes. (...) Vous n'embrassez le syndicalisme que pour mieux l'étouffer »*. Après le congrès, il précise :

« Au fond, du discours que, durant cinq heures, Jaurès prononça à Toulouse il n'y a pas autre chose : de la démocratie, encore de la démocratie et toujours de la démocratie ! Politique commode à la vérité pour reconstituer tous les blocs républicains, pour ressusciter tous les ministères Combes (4), pour pratiquer toutes les alliances électorales ».

Lagardelle, chevalier blanc du combat pour l'indépendance du syndicat par rapport au parti et de l'indépendance absolue du mouvement ouvrier ? La réalité est bien différente. On peut regretter que Christine Bouneau ne cite rien des principaux éléments de la réponse de Jaurès ; d'autant qu'ils sont tout particulièrement d'actualité.

Ce que dit Jean Jaurès.

(Source : note de la fondation Jean Jaurès).

Le mieux est de citer quelques extraits parmi les plus éclairants :

« (...) C'est ici que se trouve le problème vital posé par Lagardelle ; dans quelle mesure et comment le syndicalisme peut-il graduellement conquérir à la classe ouvrière un commencement de puissance ? Quels que soient les dissentiments dont vous mesurerez tout à l'heure l'étendue entre Lagardelle et moi, je veux lui rendre ce témoignage que du moins il apporte dans l'examen du problème un souci passionné de réalisation et d'action. (...) Ce que je lui reproche d'abord, c'est de mettre le syndicalisme en opposition avec la démocratie et même en « opposition absolue ».

Puis Jaurès dénonce la politique qui prétend former des « élites » :

« Vous pouvez parler de minorités dirigeantes, de minorités entreprenantes, de minorités audacieuses – ces minorités, je n'en conteste pas le rôle – mais leur rôle n'est pas de s'isoler de la masse mais de l'entraîner, de l'éduquer et d'instituer à terme un régime où chacune de ces unités aura la même valeur que les unités premières de la minorité dirigeante. Le socialisme ne consistera pas à affranchir dans la démocratie ouvrière une élite, il consistera à affranchir et à organiser tout le prolétariat».

A l'opposé de cette conception traditionnelle de la démocratie ouvrière, Lagardelle a toujours considéré que l'urgence était de former des « élites » – syndicales notamment – aptes à diriger l'ensemble de la société.

Il faut bien admettre que les initiateurs de l'école des cadres d'Uriage (1940-1942), s'inspirent largement des idées de Lagardelle. Ainsi Pierre Dunoyer de Segonzac (5), dit, « **le vieux chef** », patron de l'« école » explique dans ses mémoires politiques : « Dès la fin de 1940, j'organisais un colloque auquel j'avais convié Emmanuel Mounier (revue ESPRIT, personnaliste et chrétien de « gauche »), Henri Massis (écrivain, partisan acharné des régimes corporatistes de l'Autriche du chancelier Dolfuss et du Portugal de Salazar) et Robert Bothereau (futur secrétaire général de la CGT-FO ». Ce fut un échec. (Source, *mémoires et pages choisies*, éditions du SEUIL, 250 pages).

De Segonzac veut marier les « élites ».

Pour s'accorder, les « élites » chères à Lagardelle devraient partager un projet commun : « dépasser » la lutte des classes, liquider le parlementarisme et instaurer un régime autoritaire de « **conciliation des classes** ». Bothereau et Jouhau n'acceptent pas la dissolution des Confédérations syndicales. Pas de syndicalisme rassemblé possible dans le cadre de la Charte ! Pas d'« élites rassemblées » ! Pas de « troisième voie » !

Dépité, De Segonzac commente son insuccès : « **Le jeune officier de cavalerie que j'étais s'engageait parfois dans des opérations périlleuses** ». Pour le moins ! Lagardelle aussi ...

Lagardelle, découvreur de « l'autogestion » ?

Bien que se proclamant « syndicaliste (très) révolutionnaire », Lagardelle a du mal à imaginer la classe ouvrière au-delà des frontières de l'atelier. C'est sans méchanceté mais fermement que Jaurès l'exécute :

« Lagardelle, après avoir assigné comme fonction, exclusivement, d'avoir institué une libre discipline ouvrière et une autonomie ouvrière dans l'atelier laissait au socialisme extérieur, parlementaire, électoral, et subordonné, le soin, apparemment secondaire, de veiller aux grands intérêts de la culture humaine. Pour moi, comme socialiste, je ne sépare pas l'affranchissement ouvrier de la culture humaine ».



Hubert Lagardelle.

L'atelier, « territoire libéré » ?

« (...) Lagardelle nous dit que dans l'atelier, l'ouvrier est immédiatement aux prises avec la puissance patronale (...) mais l'ouvrier comme salarié n'est le plus souvent immédiatement aux prises qu'avec un petit groupe de la fraction patronale et pour qu'il comprenne la solidarité qui le relie, au-delà des limites de l'usine, au-delà des limites de sa corporation, à l'ensemble du prolétariat organisé (...) il faut que, par la force de l'idée, par la force de la pensée, il transforme cette matière brute d'expérience toujours incomplète et limitée en une magnifique formule de lutte de classes **aboutissant à l'entière transformation sociale** ».

Ce qui pose la question de la nécessaire socialisation des moyens de production, socialisation contradictoire avec la « répartition » des pouvoirs, entreprise par entreprise, revendiquée par Lagardelle. « L'entière transformation sociale » étant tout autant contradictoire avec l'illusion d'une « autre répartition des richesses » dans le cadre d'un système capitaliste « aménagé ».

... les prémisses du corporatisme.

Jaurès poursuit :

« J'ai une autre objection à adresser à Lagardelle. C'est que je n'ai pas compris quand il a abordé la position positive de sa conception par quel moyen il voulait aménager cette conquête pratique et graduelle du pouvoir patronal par les ouvriers organisés.

Qu'il me permette de lui dire qu'il m'a semblé insister surtout sur l'autorité patronale. Mais il n'y a pas dans le patronat qu'une puissance d'autorité imposant de haut à des salariés une discipline arbitraire, il y a une puissance d'exploitation, absorbant au profit du capital une partie de la production du travail et Lagardelle m'a paru chercher uniquement à transférer à des collectivités ouvrières la puissance patronale de discipline et ne pas se préoccuper de transformer la société de producteurs, la puissance patronale de profit. Ce n'est que la moitié du socialisme ... »

Ici, un délégué renchérit : « **Ce n'est même pas le quart !** »

Jaurès : « Vous voulez que les travailleurs organisés par le syndicalisme pénètrent dans l'usine même et conquièrent graduellement la gestion ».

Terrible utopie réactionnaire ! Tout dans le raisonnement de Lagardelle contient le mythe d'une possible cohabitation des « pouvoirs » au sein de l'entreprise, une partie de ce pouvoir revenant de droit, pour des raisons morales, aux producteurs ; les patrons demeurant possesseurs des moyens de production, « l'ordre naturel du monde, la Providence », selon la très sainte Eglise catholique.

Cogestion des services de l'Etat.

Jaurès : « Vous demandez que soit remise à des syndicats d'employés des postes, l'administration des postes, à des syndicats d'ouvriers et d'employés des chemins de fer, l'administration des chemins de fer. C'est ce que j'ai cru comprendre ; si c'est cela, est-ce en toute souveraineté ? Si oui, avec la faculté pour ce syndicat d'instituteurs, pour ce syndicat de postiers, pour ce syndicat des chemins de fer, de tracer souverainement eux-mêmes la méthode d'enseignement, les conditions d'admission aux écoles, le tarif de la circulation postale, le tarif et les conditions de circulation sur voie ferrée. Ce n'est plus le socialisme, ce n'est plus le syndicalisme puisque le syndicalisme est l'organisation totale et fédérée des forces ouvrières, **c'est un corporatisme si morcelé ...** » Ici, tentative d'interruption de Lagardelle qui n'y tient plus.

Mais, briser la démonstration de Jaurès relève de l'impossible.

Jaurès poursuit :

« Les ouvriers ne seront pas affranchis de la discipline étatique et patronale. Ils seront chargés d'appliquer à leurs risques et périls la discipline patronale. Je m'étonne que Lagardelle recoure à ce procédé pour éviter ce qu'il appelle, la collaboration des classes, puisque c'est celle qui, sous une apparence d'autonomie fera peser sur le monde ouvrier toutes les responsabilités, laissera la réalité de la puissance au mode patronal ». Autrement dit, les syndicats ne sont ni des « contre-pouvoirs », ni des « corps intermédiaires » dont l'Etat utiliserait à bon escient les compétences pour réguler l'économie capitaliste en crise. Ils ne peuvent non plus, « entreprise par entreprise », prendre le pouvoir, ni même le partager avec le patronat.

Jaurès a pointé du doigt le « corporatisme morcelé » de Lagardelle dès 1908 !

D'autres courants, les guesdistes par exemple, trop préoccupés par de sordides combines d'appareils, ont évité de s'inscrire dans ce débat pourtant essentiel. Guesde lui-même, le « Torquemada à lorgnons », selon l'expression de Pelloutier, Guesde absent du congrès, n'y a probablement rien compris.

A cette date, l'évolution de Lagardelle, futur ministre autogestionnaire de Pétain est loin d'être achevée. La rupture avec la SFIO en 1914, puis le ralliement à Valois, au régionalisme, puis au corporatisme fasciste mussolinien marquent des étapes importantes dans son évolution.

Lagardelle n'a pas suivi les judicieux conseils de son ami Sorel (6) : surtout, éviter le débat de fond avec Jaurès. Mal lui en a pris. Jaurès profite de la tribune de ce congrès de 1908 pour, dans une longue intervention, rappeler que le combat en faveur de l'indépendance du mouvement ouvrier et de ses organisations, syndicales et politiques est la clé du succès vers le socialisme.

A l'inverse, Lagardelle croit pouvoir résoudre, au niveau de l'entreprise, voire de l'atelier, les problèmes qui se posent à la classe ouvrière. Il se situe déjà dans la sphère de pensée des corporatistes du groupe **François Perroux**, ceux qui en « quelques semaines », vont « pulluler » à Vichy, selon l'expression du chef de cabinet de Pétain, H. du Moulin de Labarthète. (7).

Une longue dérive.

Bien que se réclamant du syndicalisme révolutionnaire, Lagardelle est de fait coupé de toute intervention réelle. Ses thèses sont de plus en plus étrangères au mouvement ouvrier. Les phrases « radicales » n'y changent rien.

En 1927, il adhère au parti de Georges Valois, *le faisceau*. L'année suivante, il rejoint l'éphémère Parti Républicain Syndicaliste du même Valois.

Il se prononce alors pour la « révision de la démocratie » qui passerait par « une réforme globale de l'Etat ». Il pense que le « groupe » – d'autres parlent de « communauté » – a pour principe l'association professionnelle ou régionale et doit « se substituer à l'Etat qui succombe sous le poids d'attributions usurpées ».

Il fait sienne – en est-il seulement conscient ? – la théorie de l'Eglise : le principe de subsidiarité au centre de l'encyclique *quadragesimo anno* de 1931, qui bénit le régime mussolinien.

Il réclame « *la profession organisée dans la région organisée* ». Il collabore à la « bibliothèque syndicaliste de Valois, notamment sur le thème : « syndicalisme et régionalisme »....

Lagardelle et le fascisme « italien ».

Rome, la terre promise.

En 1933, Lagardelle est missionné par le gouvernement français à Rome. Il y sert de « conseiller aux ambassadeurs » jusqu'en juin 1940. Tous les gouvernements, y compris celui du Front populaire, lui font entière confiance. Pourtant, en 1932, Mussolini avait publié la *Doctrine du fascisme*, texte dans lequel il loue les vertus des syndicalistes révolutionnaires français : « Dans le grand fleuve du fascisme, vous trouverez les filons qui remontent à Sorel, à Lagardelle ... » Mussolini, un expert !

Tout ceci, l'historien Zeev Sternhell l'a bien mis en évidence dans son « *ni droite, ni gauche, l'idéologie fasciste en France* » paru en 1983.

Syndicat unique.

A Rome, Lagardelle rencontre Edmondo Rossoni, qui fut lui aussi socialiste et syndicaliste (très) révolutionnaire jusqu'en 1918. Trois ans plus tard, il est promu Secrétaire général de la Chambre syndicale du Travail. Il est, selon les termes de Christine Bouneau, le symbole du « syndicalisme fasciste », expression qu'elle emploie sans les guillemets pourtant indispensables. A la chute du régime fasciste, il se réfugie au Vatican. Quel aveu !

Selon Rossoni, une chambre corporative dirigée par l'Etat représentant « l'intérêt général » doit supplanter le parlement, lieu d'affrontements stériles » où « l'homme réel, fasciste, n'a rien à gagner ». (8).

Pour Rossoni comme pour Lagardelle, une bonne Charte du travail doit être une « Charte syndicale ».

Ce n'est pas exactement le point de vue du ministre Giuseppe Bottai, ni de B. Mussolini, qui en dernière analyse tranche, seul, mais, toujours conformément aux exigences du patronat italien, notamment du patron de la FIAT, Agnelli. (9).



Giovanni Agnelli et Giuseppe Bottai. Usine FIAT, 1939. Le vrai ministre du travail passe les consignes.

1935, rencontres franco-italiennes.

C'est avec la complicité du gouvernement français que Lagardelle organise en mai, à Rome, un congrès sur la question du corporatisme. Y participent des représentants du « corporatisme catholique », représentants de la branche de « droite » et « d'extrême droite » (P. Marion) et, Emmanuel Mounier, pour la branche plutôt de « gauche » ... Chacun s'émerveille des bienfaits des accords de Latran passés entre l'Etat fasciste et le Vatican. Chacun s'émerveille des « audaces révolutionnaires » du régime mussolinien.

La charte du travail ne s'appliquera pas !



Affiche de propagande.

Le syndicat unique.

Le 28 août 1942 ; Lagardelle signe les décrets précisant les modalités de constitution des syndicats uniques. Cette décision s'inscrit dans la continuité de la dissolution de la CGT comme Confédération en août 1940.

Août 1942, c'est aussi le fameux discours du « vent mauvais » du maréchal Pétain : « Mes ordres ne sont pas exécutés ... ».

Août 1942. C'est la grève générale à Athènes. La Grèce subit pourtant la triple dictature, celle de l'Etat national-socialiste (nazisme), celle de l'Etat fasciste, celle de ses serviteurs grecs. Pourtant, « en bas », ce n'est plus supportable. La famine sévit. Un postier s'écroule d'inanition dans son bureau de poste. La grève se généralise comme une trainée de poudre.

Été 1942 : c'est la grève générale en Inde. Le « peuple » n'en peut plus de la domination britannique. « Qu'ils s'en aillent tous ! ».

A Vichy, Lagardelle n'en a plus pour longtemps dans son ministère fantomatique. Il ne sert à rien. Il écrira ceci, comme un testament :

Je voulais « un syndicalisme fondé sur la compétence et la capacité de ses membres que j'ai toujours préconisé. (...) le syndicalisme est apparu comme une réaction naturelle (...) contre la forme **individualiste** de la société issue de 1789. Je l'ai toujours conçu comme dégagé de toute idéologie étrangère à sa nature, comme dépassant la phase des revendications pures et construisant tout un réseau d'institutions nouvelles. (...) Loin de désagréger la nation, il la guidait dans la voie de l'organisation et par conséquent de l'unité ».

Lors de son procès, en 1946, Lagardelle déclare avoir pris « par hasard » la responsabilité du ministère du travail. « Par hasard » ! (René Belin a prétendu la même chose. Voir : René Belin, *mémoires, du secrétariat de la CGT à Vichy*).

Les propos de Jaurès lors du congrès de 1908, montrent bien que le corporatisme, le fascisme viennent de loin. Ces doctrines n'ont pas fini, en cette époque de décomposition de tous les rapports sociaux, d'empoisonner la vie publique. Il n'y a pas de « hasard ».

1. Valois a suivi un parcours politique très chaotique. Il fut l'un des premiers en France à se revendiquer de « l'expérience » fasciste italienne.
2. D'abord syndicaliste puis, rallié à Vichy.
3. Ses pires adversaires n'hésitent pas à s'appropriier son œuvre, comme pour tenter de la rendre inoffensive.
4. Combes Emile (1835-1921). Il entre au ministère de l'instruction publique en 1895. Il est président du Conseil en 1902. . ministre du gouvernement d'union sacrée en 1915.
5. Dunoyer de Segonzac (1906-1968). Fondateur de l'école de formation des cadres de Vichy, Uriage. Ses admirateurs louent son indépendance d'esprit par rapport à Vichy. La fermeture de l'école en décembre 1942 le contraint à changer son fusil d'épaule. Il devient « résistant », à l'envahisseur allemand ce qui ne lui fait pas abandonner ses orientations cléricales-corporatistes. Ses souvenirs sur Vichy sont édifiants. On y côtoie bien des personnages qui ont su trouver les ressources et l'habileté nécessaires à la poursuite de belles carrières, sous la IVème, puis la Vème République.
6. Sorel Georges (1847-1922). D'abord rattaché au socialisme, il collabore *au Mouvement Socialiste* de Lagardelle. Il passe du syndicalisme révolutionnaire à des sympathies marquées pour l'Action Française (monarchiste) de Maurras. Il est l'auteur de « réflexions sur la violence » qui inspirent fortement Mussolini.
7. Du Moulin de Labarthète, Henri (1900-1948). Occupe un poste clé auprès de Pétain (cabinet) jusqu'au retour de Laval au pouvoir en 1942. Ses *mémoires politiques* décortiquent les luttes d'influence qui opposent les différentes cliques. Il obtient sa réintégration dans le corps de l'inspection générale des finances en 1946.
8. Dernière tentative marquante d'aller vers une Chambre des corporations : la commission Bartolone-Winock sous le quinquennat de F. Hollande. Les protagonistes sont chassés de la tête de l'Etat à temps ... en attendant, n'en doutons pas, de nouvelles tentatives.
9. (En 1929, Bottai est nommé ministre des Corporations. Bottai raconte cette anecdote :
« Un jour, on m'annonce la présence en antichambre de Giovanni Agnelli. Il entre, me salue, s'assoit. Il commence à me parler en marchant de long en large, s'adresse à moi en me qualifiant de *jeune homme*, continue à parler encore pendant cinq minutes. Je ne savais plus si c'était lui ou moi qui était le ministre ... » (Source : Giordano Bruno Guerri,

biographie de Bottai, *une fascisto critico*). Bottai est chassé de ce poste en 1932. L'ordre corporatiste-fasciste peine à s'installer. Les rivalités de factions s'exacerbent.



L'ex syndicaliste Edmondo Rossoni annonce, place du peuple, à Rome, la promulgation de la Charte du travail.

JM mai 2019